



Contrat de Rivière DU Sous-BASSIN hydrographique DE LA VESDRE asbl

Version : mars 2015

Descriptif en lien avec la cartographie réalisée dans le cadre de l'action 11Ve0258 du Protocole 2011-2013 :
Création d'une cartographie numérisée de l'ensemble des parcours de pêche pour l'ensemble des sociétés du sous-bassin hydrographique.

www.vesdre.be



WAYAI			JALHAY			Spécificité(s)	Autorisation(s) / Interdiction(s) d'accès aux berges, de pêche, etc. reprises au niveau des autorisations de pêche délivrées par les sociétés	Accès (= entrée à l'eau) et Parking	Informations complémentaires	Espèces	Techniques*
Secteur SBH	Numéro de secteur donné par la société	Nom du secteur (donné par la société)	Longueur approximative du secteur (m)	Descriptif							
W-J1	/	Cascade	265	Parcours forestier.		Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*accès en rive droite en contre-bas de la rue du Stockay (au bout du chemin vous trouverez le gué et la cascade)	Vous arrivez par la route reliant Nivezé - Sart. Lorsque vous passez le Wayai au niveau de l'Auberge du Wayai ("Au petit bonheur"), vous prenez le chemin à droite.	Truite fario	Toc, au ver, insectes vivants, à l'ariel, au leurre (cuillère, etc.), à la mouche - Interdit : asticot et vers de farine / 5 truites par jour et 60 par an / 25cm min de capture	
W-J2	/		180	Parcours semi-forestier.		Berge droite accessible tout du long. Berge gauche interdite.	*accès en rive droite en contre-bas de la rue du Stockay (vous entrez à l'eau à la confluence du Wayai et du ruisseau du Passage)				
W-J3	/	Lagunage	820	Parcours au milieu des prairies en amont du camping du Spa d'Or.		Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*accès en rives gauche et droite à proximité du lagunage de Sart				
W-J4	/	Camping Spa d'Or et chalets	350	Parcours au milieu des prairies.		Berge droite accessible et berge gauche interdite.	L'accès s'effectuera soit en rive droite en descendant par le secteur W-J3 ou en remontant par le secteur W-J5.				
W-J5	/	La grotte	680	Parcours en amont de la grotte en prairie et en aval forestier.		Berge gauche et droite accessibles tout du long.	*accès en rives gauche et droite au niveau du gué de la grotte				
W-J6	/	Aval pont Lepage	385	Parcours forestier.		Berges gauche et droite accessibles tout du long.	1*accès en rives gauche et droite au départ du Pont Lepage - parking possible 2*accès en rives gauche et droite au départ du Carpodrôme - parking possible				
W-J7	/	Aval Carpodrôme	550	Parcours semi-forestier.		Berges gauche et droite accessibles tout du long.	1*accès en rives gauche et droite au départ du Carpodrôme - parking possible 2*accès possible en rive droite par l'amont du lac de Warfaaz				
WAYAI			SPA			Spécificité(s)	Autorisation(s) / Interdiction(s) d'accès aux berges, de pêche, etc. reprises au niveau des autorisations de pêche délivrées par les sociétés	Accès (= entrée à l'eau) et Parking	Informations complémentaires	Espèces	Techniques*
Secteur SBH	Numéro de secteur donné par la société	Nom du secteur (donné par la société)	Longueur approximative du secteur (m)	Descriptif							
W-S1	/	Lac de Warfaaz (bassins de décantation)	85		Mouche & No Kill	Berges gauche et droite interdites. Seule la pêche dans les bassins est autorisée depuis les murs en béton.	*accès en rive droite du lac par la zone grillagée	Accessible par une porte sécurisée pour les enfants.	Truite fario et chevaîne	Mouche (artificielle) et no kill	
W-S2	/	Lac de Warfaaz (aval bassins de décantation)	65		Frayère	Pêche interdite sur l'entièreté du secteur					
W-S3	/	Lac de Warfaaz	520			Pêche autorisé du bord en rives gauche et droite tout du long. Pêche en barque interdite. Pêche interdite au niveau du barrage.	Les accès se situent le long des berges du lac. Parking possible à chaque entrées du lac.		voir plus bas	voir plus bas	
W-S4	/	aval lac de Warfaaz	150			Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*accès et parking en rive droite au niveau de la rue Amédée Hesse				

W-S5	/	La Fraineuse	450			Berge droite accessible tout du long. Berge gauche interdite.	*accès et parking en rive droite au niveau de la rue Amédée Hesse		Truite fario	Toc, au ver, insectes vivants, à l'ariel, au leurres (cuillère, etc.), à la mouche - Interdit : asticot et vers de farine / 5 truites par jour et 60 par an / 25cm min de capture
W-S6	/	Aval Fraineuse	270			Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*accès en berge gauche au niveau du pont de la Fraineuse			
W-S7	/	Amont piscine de Spa	120			Berge droite accessible tout du long. Berge gauche interdite.	L'accès s'effectuera par le lit de la rivière en descendant par le secteur W-S6 ou en remontant par le secteur W-S9.			
W-S8	/	Piscine de Spa	170			Berges gauche et droite accessibles tout du long.	L'accès s'effectuera par le lit de la rivière en descendant par le secteur W-S6 ou en remontant par le secteur W-S9.			
W-S9	/	Aval Piscine -> boulevard des Anglais	860			Berge droite accessible tout du long. Berge gauche interdite.	1*accès et parking en rive droite au niveau de la piscine de Spa 2*à mi-parcours : accès en rive droite - rue Amédée Hesse			
W-S10	/	Aval partie souterraine	295			Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*accès possible en berge gauche			
W-S11	/	Avenue Reine Astrid - côté chemin de fer	885			Secteur non géré par une société.				
W-S12	/	Avenue Reine Astrid - côté avenue	690			Berge droite accessible.	*accès en berge droite le long de l'avenue Reine Astrid	Truite fario		
W-S13	/	Hubo - Lejeune	195			Secteur non géré par une société.				
W-S14	/	Viaduc SNCB - Marteau	265		Zone tampon entre LW et AHW	Pêche interdite sur l'entièreté du secteur		Truite fario		

Secteur SBH	Commune	Lac et étang	Nom du secteur	Superficie approximative du secteur (ares / m²)	Spécificité(s)	Interdiction(s)	Accès à l'étang	Informations complémentaires	Espèces	Techniques
W-S3	SPA	Warfaaz	cf secteur W-S3	650 / 65000		Pêche autorisée du bord uniquement sur tout le pourtour du lac ; Pêche en barque interdite ; Pêche interdite au niveau des frayères et du barrage	Accès via l'Avenue Amédée Hesse ou la route du lac de Warfaaz.		<u>salmonidés:</u> truite arc en ciel, truite fario, saumon de fontaine <u>cyprinidés:</u> carpe, tanche, brème, carassin, gardon, rotengle, ide mélanote <u>carnassiers:</u> brochet, sandre, perche <u>autres</u> <u>occasionnels:</u> anguille et esturgeon en no kill	<u>salmonidés:</u> au lancer toute technique et tout appât, quota; 8/jour et 150/an, 25 cm mini <u>cyprinidés:</u> au coup, à la bolognese, à l'anglaise, au feeder, chanvre interdit, quota; 10/jour <u>carpe:</u> au lancer sur fond ou en surface, 4 enduros/an de pêche nocturne, bateau amorceur interdit, pêche en no kill <u>carnassiers:</u> au vif avec flotteur ou sur fond, au mort manié, aux leurres, quota; 2/jour et 8/an, brochet 60 cm mini et sandre 50 cm mini

LW - Société Royale de Pêche et de Pisciculture La Warfazienne
Secteur privé

Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** asbl ** Cellule de Coordination
Maison Sauveur - Au Gadot, 24 - 4050 Chaudfontaine
☎ 04/361.35.33 - 📧 04/361.35.23 - coordination@crvesdre.be - http://www.crvesdre.be

*Ardillon écrasé sur l'ensemble des parcours